



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 79215

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation des orthophonistes. Le cycle d'études des orthophonistes a aujourd'hui en France une durée de trois ans. Or le domaine de compétences de ces professionnels s'élargit. C'est pourquoi certains pays d'Europe comme la Belgique ou l'Estonie ont étendu à cinq ans leur formation. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'allonger la durée d'étude des orthophonistes français pour leur permettre de donner à leurs patients les meilleurs soins possibles.

## Texte de la réponse

La formation des orthophonistes continuera à être assurée au sein des UFR médicales des universités habilitées à cet effet. Un groupe de travail réunissant des représentants des étudiants, des professionnels, et des enseignants a été constitué par le ministère de la santé. Il est chargé de mener une réflexion sur le contenu des connaissances et des compétences à acquérir, sur les objectifs et la durée des formations conduisant au diplôme d'exercice qui sera délivré conjointement par les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé. Sur la base de cette formation professionnelle, les universités pourront construire des projets de parcours LMD qui seront soumis à évaluation dans le cadre de la contractualisation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 79215

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 2005, page 10965

**Réponse publiée le :** 7 février 2006, page 1286